

Les colloques du Conseil d'État

LA MÉDIATION ET LA CONCILIATION DEVANT LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE

UN COLLOQUE ORGANISÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT EN PARTENARIAT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS
DE PARIS ET GEMME-FRANCE

Mercredi 17 juin 2015, 9h30 - 18h
à la Maison du Barreau de Paris

Ouverture de la journée :

- **Jean-Marc Sauvé**
vice-président du Conseil d'État
- **Béatrice Brenneur**
président de la section française du Groupement européen
des magistrats pour la médiation (GEMME-France)

Séance de clôture:

- **Pierre-Olivier Sur**
bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

Un colloque organisé par le Conseil d'État en partenariat avec l'Ordre des avocats de Paris et le Groupement européen des magistrats pour la médiation (GEMME-France)

à la Maison du Barreau de Paris, 2 rue de Harlay, 75 001 Paris



8h45 - 9h15 – Café de bienvenue

9h30 - 9h35 – Allocution de bienvenue par Me Pierre-Olivier Sur, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

9h35 - 10h – Propos introductifs

- **Jean-Marc Sauvé**, vice-président du Conseil d'État
- **Béatrice Brenneur**, président de GEMME-France

10h - 11h15 – Table ronde n° 1
Mise en perspective et enjeux

Président

- **Pierre Guerder**, doyen honoraire de la Cour de cassation

Intervenants

- **Catherine Chadelat**, conseillère d'État
- **Natalie Fricero**, professeur à l'université de Nice Sophia Antipolis
- **Jean-Luc Baechler**, président du Tribunal administratif fédéral suisse
- **Peter Osten**, juge administratif honoraire allemand et médiateur

11h15 - 12h50 – Table ronde n° 2
Les attentes des parties prenantes

Président

- **Hirbod Dehghani-Azar**, avocat, président de l'association des médiateurs européens (AME - centre de médiation du Barreau de Paris), élu local

Intervenants

- **Christian Pierret**, avocat, ancien ministre, ancien maire de Saint-Dié-des-Vosges
- **Catherine de Salins**, conseillère d'État, ancienne directrice des affaires juridiques des ministères chargés des affaires sociales et
Jean Maïa, conseiller d'État, directeur des affaires juridiques des ministères économiques et financiers
- **Jean-Pierre Brunel**, avocat, médiateur spécialisé en droit public, ancien président de tribunal administratif

12h50 - 14h – Déjeuner libre

14h - 16h – Table ronde n° 3

Examen et bilan comparatifs des pratiques du juge administratif et du juge judiciaire

Présidente

- **Christine Maugué**, présidente adjointe de la section de l'administration du Conseil d'État

Intervenants

- **Gilbert Cousteaux**, président de chambre à la cour d'appel de Toulouse
- **Jean-Marc Le Gars**, président de la Cour administrative d'appel de Lyon
- **Fabrice Vert**, conseiller coordonnateur de l'activité des conciliateurs de justice et des médiateurs à la cour d'appel de Paris
- **Cécile Cottier**, première conseillère à la cour administrative d'appel de Lyon
- **Stéphane Wegner**, vice-président du tribunal administratif de Grenoble

16h - 16h15: pause

16h15 - 17h45 – Table ronde n°4

Quelles réformes pour la juridiction administrative ? Quels outils ?

Président

- **Bernard Stirn**, président de la section du contentieux du Conseil d'État

Intervenants

- **Odile Piérart**, conseillère d'État, chef de la mission d'inspection des juridictions administratives
- **Jérôme Rousseau**, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation
- **Jean-Christophe Gracia**, premier conseiller des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, directeur adjoint des affaires civiles et du sceau

17h45 - 18h – Séance de clôture

- **Pierre-Olivier Sur**, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

« *Régler les conflits autrement* » que par le recours au juge peut s'avérer utile, notamment en termes d'accès à la justice et de garantie effective des droits. Il s'agit d'un enrichissement substantiel de l'office du juge administratif, les modes alternatifs de règlement des différends participant avant tout d'une conception pacifiée de la résolution des litiges et n'ayant pas pour principal objet le désencombrement des prétoires.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'État a décidé d'organiser, en partenariat avec l'Ordre des avocats de Paris et le Groupement européen des magistrats pour la médiation, un colloque sur **la médiation et la conciliation devant la juridiction administrative**.

Ce colloque aura pour objet de dresser un bilan des avantages et inconvénients d'une éventuelle extension de la médiation et de la conciliation devant la juridiction administrative, à la lumière des pratiques du juge judiciaire, des expériences déjà réalisées par les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel et du droit comparé.

L'ambition sera d'aboutir à des propositions concrètes permettant l'élaboration d'un nouveau cadre juridique complétant le code de justice administrative et la réalisation d'un guide des bonnes pratiques nécessaires à sa mise en œuvre effective en vue d'améliorer la sécurité juridique des magistrats administratifs qui pratiquent d'ores et déjà des médiations ou des conciliations.

INSCRIPTION (DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES, A PARTIR DU 17 AVRIL ET AVANT LE 10 JUIN 2015) :

Merci d'envoyer vos nom, fonctions et coordonnées par courriel à l'adresse : **colloquemediation@conseil-etat.fr**. Un courriel de confirmation vous sera adressé.

Accueil des participants dès 8h45. Merci de vous munir d'une pièce d'identité.

